DIAC LOCATION S.A., société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de EUR 29 240 988 - Siège social : 14, av. du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 329 892 368 RCS Bobigny - N° de TVA intracommunautaire : FR 84 329 892 368 - APE : 7711B - N° Orias : 07 004 967 - N° de téléphone où nous contacter : 01 49 32 80 00 ou 01 76 88 80 00.

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DU NOUVEAU LOCATAIRE

En application du Contrat de Location de Batterie, à retourner par mail : batterie@diaclocation.fr

Les informations recueillies à l'occasion du présent document, qui ont un caractère obligatoire pour obtenir le transfert de la location de la batterie, feront l'objet d'un traitement informatique et pourront faire l'objet de vérifications par DIAC LOCATION. Conformément au droit d'accès défini par la loi, vous pouvez en vérifier l'exactitude ou en demander la rectification en écrivant au Service Relation Consommateurs de DIAC LOCATION, 14 avenue du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand Cedex.

VENTE DE VÉHICULE ELECTRIQUE RENAULT

ENTRE (VENDEUR du véhicule électrique)

- **Si particulier :**
 Nom et prénom : _____
- **Si société :**
 Nom (raison sociale) : _____
 N° SIREN : _____
 Nom du contact : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

e-mail : _____

N° de tel
(fixe et portable) : _____ _____

N° de contrat de location de batterie : _____

ET (ACHETEUR du véhicule électrique)

- **Si particulier :**
 Nom et prénom : _____
 Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
- **Si société :**
 Nom (raison sociale) : _____
 N° SIREN : _____
 Nom du contact : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

e-mail : _____

N° de tel
(fixe et portable) : _____ _____

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Le vendeur est propriétaire d'un véhicule électrique, dont les coordonnées figurent ci-dessous, qu'il cède à l'acheteur, **conformément au certificat de cession en date du** _____

Véhicule électrique (modèle) : _____ N° de série / VIN : _____

N° d'immatriculation : _____ Batterie : N° BIN (voir documents contractuels de location) : _____

Kilométrage à la date de la cession : _____

VENDEUR

- Conformément au contrat de location de batterie qu'il a signé avec DIAC LOCATION, le vendeur certifie avoir informé son acheteur qu'il ne détenait pas la propriété de la batterie de traction incorporée dans le véhicule électrique susvisé et qu'il appartenait donc à l'acheteur de contacter DIAC LOCATION (batterie@diaclocation.fr) afin de souscrire un contrat de location de batterie.
- Avant la vente du véhicule électrique dont la batterie est louée, le vendeur s'est assuré que l'acheteur réside bien dans un pays où le transfert du contrat de location de batterie est possible pour le modèle concerné (liste des pays disponible à l'adresse suivante : http://www.diaclocation.fr/location-batterie-documents).
- Le vendeur reconnait avoir été averti qu'il ne sera pas dégagé de ses obligations envers DIAC LOCATION, et notamment de son obligation de payer les loyers, tant que la présente déclaration permettant l'entrée en application du nouveau contrat de location de batterie au nom de l'acheteur n'aura pas été enregistrée par DIAC LOCATION.
- Le vendeur s'engage à adresser à DIAC LOCATION la présente déclaration ainsi qu'un certificat de cession du véhicule électrique, tous deux complétés, datés et signés par le vendeur et l'acheteur, au plus tard 3 jours après la vente du véhicule.
- Le vendeur atteste avoir pris toutes dispositions pour s'assurer que l'opération qu'il est en train de réaliser avec l'acheteur respecte bien les règles du contrat de location qu'il a signé.

ACHETEUR

- L'acheteur confirme avoir été avisé que la batterie incorporée dans le véhicule électrique qu'il est en train d'acheter est propriété de DIAC LOCATION et qu'il ne peut donc en acquérir la propriété.
- L'acheteur prend l'engagement de contacter, au plus tard, sous 8 jours à compter de l'achat du véhicule, les services de DIAC LOCATION **(batterie@diaclocation.fr)** afin de souscrire un contrat de location de batterie.
- L'acheteur autorise, dès à présent, le vendeur à communiquer la présente déclaration à DIAC LOCATION, une pièce d'identité et un justificatif de domicile (reconnu comme tel pour l'immatriculation du véhicule).
- L'acheteur a parfaitement conscience que l'activation de la batterie à son nom ne sera effectuée qu'au moment où DIAC LOCATION sera en possession du contrat de location de la batterie dûment régularisé et des justificatifs nécessaires, pour le paiement mensuel des loyers et des frais d'activation de 75 € (pour les modèles Fluence et Twizy). **L'acheteur a été prévenu qu'il s'exposait, à défaut de signature du contrat de location de batterie et de transmission des justificatifs, de plein droit, 8 jours après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, à une coupure des fonctionnalités de la batterie par suspension de toute possibilité de recharge de la batterie par les services de DIAC LOCATION et /ou à des poursuites judiciaires et à la reprise de la batterie.**
- L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location de batterie ainsi que de la liste des pays vers lesquels le transfert du contrat de location de batterie est possible (liste disponible à l'adresse suivante : http://www.diaclocation.fr/location-batterie-documents).

ATTENTION : En France métropolitaine, le transfert du contrat de location de batterie, à l'occasion de la vente du véhicule électrique, peut toujours avoir lieu et ce, quel que soit le modèle de véhicule. En revanche, ce transfert n'est pas possible vers tous les pays. La liste des pays vers lesquels un tel transfert peut s'effectuer est disponible à l'adresse suivante : http://www.diaclocation.fr/location-batterie-documents. **En cas de revente du véhicule électrique avec un contrat de location de batterie en cours hors périmètre, ou dans le périmètre mais sans la présente déclaration dument complétée, datée et signée par le vendeur et l'acheteur, la responsabilité du vendeur sera pleine et entière et il sera redevable de la valeur assurée de la batterie à la date de cession.**

Fait en 3 exemplaires, le _____ à _____ Effacez

SIGNATURE DU VENDEUR (+ cachet pour les professionnels)
précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord".

SIGNATURE DE L'ACHETEUR (+ cachet pour les professionnels)
précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord".

DIAC LOCATION S.A., société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de EUR 29 240 988 - Siège social : 14, av. du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 329 892 368 RCS Bobigny - N° de TVA intracommunautaire : FR 84 329 892 368 - APE : 7711B - N° Orias : 07 004 967 - N° de téléphone où nous contacter : 01 49 32 80 00 ou 01 76 88 80 00.

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DU NOUVEAU LOCATAIRE

En application du Contrat de Location de Batterie, à retourner par mail : batterie@diaclocation.fr

Les informations recueillies à l'occasion du présent document, qui ont un caractère obligatoire pour obtenir le transfert de la location de la batterie, feront l'objet d'un traitement informatique et pourront faire l'objet de vérifications par DIAC LOCATION. Conformément au droit d'accès défini par la loi, vous pouvez en vérifier l'exactitude ou en demander la rectification en écrivant au Service Relation Consommateurs de DIAC LOCATION, 14 avenue du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand Cedex.

VENTE DE VÉHICULE ELECTRIQUE RENAULT

ENTRE (VENDEUR du véhicule électrique)

- **Si particulier :**
 Nom et prénom : _____
- **Si société :**
 Nom (raison sociale) : _____
 N° SIREN : _____
 Nom du contact : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

e-mail : _____

N° de tel
(fixe et portable) : _____ _____

N° de contrat de location de batterie : _____

ET (ACHETEUR du véhicule électrique)

- **Si particulier :**
 Nom et prénom : _____
 Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
- **Si société :**
 Nom (raison sociale) : _____
 N° SIREN : _____
 Nom du contact : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

e-mail : _____

N° de tel
(fixe et portable) : _____ _____

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Le vendeur est propriétaire d'un véhicule électrique, dont les coordonnées figurent ci-dessous, qu'il cède à l'acheteur, **conformément au certificat de cession en date du** _____

Véhicule électrique (modèle) : _____ N° de série / VIN : _____

N° d'immatriculation : _____ Batterie : N° BIN (voir documents contractuels de location) : _____

Kilométrage à la date de la cession : _____

VENDEUR

- Conformément au contrat de location de batterie qu'il a signé avec DIAC LOCATION, le vendeur certifie avoir informé son acheteur qu'il ne détenait pas la propriété de la batterie de traction incorporée dans le véhicule électrique susvisé et qu'il appartenait donc à l'acheteur de contacter DIAC LOCATION (batterie@diaclocation.fr) afin de souscrire un contrat de location de batterie.
- Avant la vente du véhicule électrique dont la batterie est louée, le vendeur s'est assuré que l'acheteur réside bien dans un pays où le transfert du contrat de location de batterie est possible pour le modèle concerné (liste des pays disponible à l'adresse suivante : http://www.diaclocation.fr/location-batterie-documents).
- Le vendeur reconnait avoir été averti qu'il ne sera pas dégagé de ses obligations envers DIAC LOCATION, et notamment de son obligation de payer les loyers, tant que la présente déclaration permettant l'entrée en application du nouveau contrat de location de batterie au nom de l'acheteur n'aura pas été enregistrée par DIAC LOCATION.
- Le vendeur s'engage à adresser à DIAC LOCATION la présente déclaration ainsi qu'un certificat de cession du véhicule électrique, tous deux complétés, datés et signés par le vendeur et l'acheteur, au plus tard 3 jours après la vente du véhicule.
- Le vendeur atteste avoir pris toutes dispositions pour s'assurer que l'opération qu'il est en train de réaliser avec l'acheteur respecte bien les règles du contrat de location qu'il a signé.

ACHETEUR

- L'acheteur confirme avoir été avisé que la batterie incorporée dans le véhicule électrique qu'il est en train d'acheter est propriété de DIAC LOCATION et qu'il ne peut donc en acquérir la propriété.
- L'acheteur prend l'engagement de contacter, au plus tard, sous 8 jours à compter de l'achat du véhicule, les services de DIAC LOCATION **(batterie@diaclocation.fr)** afin de souscrire un contrat de location de batterie.
- L'acheteur autorise, dès à présent, le vendeur à communiquer la présente déclaration à DIAC LOCATION, une pièce d'identité et un justificatif de domicile (reconnu comme tel pour l'immatriculation du véhicule).
- L'acheteur a parfaitement conscience que l'activation de la batterie à son nom ne sera effectuée qu'au moment où DIAC LOCATION sera en possession du contrat de location de la batterie dûment régularisé et des justificatifs nécessaires, pour le paiement mensuel des loyers et des frais d'activation de 75 € (pour les modèles Fluence et Twizy). **L'acheteur a été prévenu qu'il s'exposait, à défaut de signature du contrat de location de batterie et de transmission des justificatifs, de plein droit, 8 jours après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, à une coupure des fonctionnalités de la batterie par suspension de toute possibilité de recharge de la batterie par les services de DIAC LOCATION et /ou à des poursuites judiciaires et à la reprise de la batterie.**
- L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location de batterie ainsi que de la liste des pays vers lesquels le transfert du contrat de location de batterie est possible (liste disponible à l'adresse suivante : http://www.diaclocation.fr/location-batterie-documents).

ATTENTION : En France métropolitaine, le transfert du contrat de location de batterie, à l'occasion de la vente du véhicule électrique, peut toujours avoir lieu et ce, quel que soit le modèle de véhicule. En revanche, ce transfert n'est pas possible vers tous les pays. La liste des pays vers lesquels un tel transfert peut s'effectuer est disponible à l'adresse suivante : http://www.diaclocation.fr/location-batterie-documents. **En cas de revente du véhicule électrique avec un contrat de location de batterie en cours hors périmètre, ou dans le périmètre mais sans la présente déclaration dument complétée, datée et signée par le vendeur et l'acheteur, la responsabilité du vendeur sera pleine et entière et il sera redevable de la valeur assurée de la batterie à la date de cession.**

Fait en 3 exemplaires, le _____ à _____

SIGNATURE DU VENDEUR (+ cachet pour les professionnels)
précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord".

SIGNATURE DE L'ACHETEUR (+ cachet pour les professionnels)
précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord".

DIAC LOCATION S.A., société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de EUR 29 240 988 - Siège social : 14, av. du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 329 892 368 RCS Bobigny - N° de TVA intracommunautaire : FR 84 329 892 368 - APE : 7711B - N° Orias : 07 004 967 - N° de téléphone où nous contacter : 01 49 32 80 00 ou 01 76 88 80 00.

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DU NOUVEAU LOCATAIRE

En application du Contrat de Location de Batterie, à retourner par mail : batterie@diaclocation.fr

Les informations recueillies à l'occasion du présent document, qui ont un caractère obligatoire pour obtenir le transfert de la location de la batterie, feront l'objet d'un traitement informatique et pourront faire l'objet de vérifications par DIAC LOCATION. Conformément au droit d'accès défini par la loi, vous pouvez en vérifier l'exactitude ou en demander la rectification en écrivant au Service Relation Consommateurs de DIAC LOCATION, 14 avenue du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand Cedex.

VENTE DE VÉHICULE ELECTRIQUE RENAULT

ENTRE (VENDEUR du véhicule électrique)

- **Si particulier :**
 Nom et prénom : _____
- **Si société :**
 Nom (raison sociale) : _____
 N° SIREN : _____
 Nom du contact : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

e-mail : _____

N° de tel
(fixe et portable) : _____ _____

N° de contrat de location de batterie : _____

ET (ACHETEUR du véhicule électrique)

- **Si particulier :**
 Nom et prénom : _____
 Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
- **Si société :**
 Nom (raison sociale) : _____
 N° SIREN : _____
 Nom du contact : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

e-mail : _____

N° de tel
(fixe et portable) : _____ _____

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Le vendeur est propriétaire d'un véhicule électrique, dont les coordonnées figurent ci-dessous, qu'il cède à l'acheteur, **conformément au certificat de cession en date du** _____

Véhicule électrique (modèle) : _____ N° de série / VIN : _____

N° d'immatriculation : _____ Batterie : N° BIN (voir documents contractuels de location) : _____

Kilométrage à la date de la cession : _____

VENDEUR

- Conformément au contrat de location de batterie qu'il a signé avec DIAC LOCATION, le vendeur certifie avoir informé son acheteur qu'il ne détenait pas la propriété de la batterie de traction incorporée dans le véhicule électrique susvisé et qu'il appartenait donc à l'acheteur de contacter DIAC LOCATION (batterie@diaclocation.fr) afin de souscrire un contrat de location de batterie.
- Avant la vente du véhicule électrique dont la batterie est louée, le vendeur s'est assuré que l'acheteur réside bien dans un pays où le transfert du contrat de location de batterie est possible pour le modèle concerné (liste des pays disponible à l'adresse suivante : http://www.diaclocation.fr/location-batterie-documents).
- Le vendeur reconnait avoir été averti qu'il ne sera pas dégagé de ses obligations envers DIAC LOCATION, et notamment de son obligation de payer les loyers, tant que la présente déclaration permettant l'entrée en application du nouveau contrat de location de batterie au nom de l'acheteur n'aura pas été enregistrée par DIAC LOCATION.
- Le vendeur s'engage à adresser à DIAC LOCATION la présente déclaration ainsi qu'un certificat de cession du véhicule électrique, tous deux complétés, datés et signés par le vendeur et l'acheteur, au plus tard 3 jours après la vente du véhicule.
- Le vendeur atteste avoir pris toutes dispositions pour s'assurer que l'opération qu'il est en train de réaliser avec l'acheteur respecte bien les règles du contrat de location qu'il a signé.

ACHETEUR

- L'acheteur confirme avoir été avisé que la batterie incorporée dans le véhicule électrique qu'il est en train d'acheter est propriété de DIAC LOCATION et qu'il ne peut donc en acquérir la propriété.
- L'acheteur prend l'engagement de contacter, au plus tard, sous 8 jours à compter de l'achat du véhicule, les services de DIAC LOCATION **(batterie@diaclocation.fr)** afin de souscrire un contrat de location de batterie.
- L'acheteur autorise, dès à présent, le vendeur à communiquer la présente déclaration à DIAC LOCATION, une pièce d'identité et un justificatif de domicile (reconnu comme tel pour l'immatriculation du véhicule).
- L'acheteur a parfaitement conscience que l'activation de la batterie à son nom ne sera effectuée qu'au moment où DIAC LOCATION sera en possession du contrat de location de la batterie dûment régularisé et des justificatifs nécessaires, pour le paiement mensuel des loyers et des frais d'activation de 75 € (pour les modèles Fluence et Twizy). **L'acheteur a été prévenu qu'il s'exposait, à défaut de signature du contrat de location de batterie et de transmission des justificatifs, de plein droit, 8 jours après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, à une coupure des fonctionnalités de la batterie par suspension de toute possibilité de recharge de la batterie par les services de DIAC LOCATION et /ou à des poursuites judiciaires et à la reprise de la batterie.**
- L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location de batterie ainsi que de la liste des pays vers lesquels le transfert du contrat de location de batterie est possible (liste disponible à l'adresse suivante : http://www.diaclocation.fr/location-batterie-documents).

ATTENTION : En France métropolitaine, le transfert du contrat de location de batterie, à l'occasion de la vente du véhicule électrique, peut toujours avoir lieu et ce, quel que soit le modèle de véhicule. En revanche, ce transfert n'est pas possible vers tous les pays. La liste des pays vers lesquels un tel transfert peut s'effectuer est disponible à l'adresse suivante : http://www.diaclocation.fr/location-batterie-documents. **En cas de revente du véhicule électrique avec un contrat de location de batterie en cours hors périmètre, ou dans le périmètre mais sans la présente déclaration dument complétée, datée et signée par le vendeur et l'acheteur, la responsabilité du vendeur sera pleine et entière et il sera redevable de la valeur assurée de la batterie à la date de cession.**

Fait en 3 exemplaires, le _____ à _____

SIGNATURE DU VENDEUR (+ cachet pour les professionnels)
précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord".

SIGNATURE DE L'ACHETEUR (+ cachet pour les professionnels)
précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord".